

Un appel aux dons pour sauver l'église de Béziey



Un appel aux dons pour sauver l'église de Béziey

Une convention a été signée, samedi matin, entre la Fondation du patrimoine, représentée par Christophe Jankowiak, Philippe Beyries, maire de la commune, et Anne-Claire Stryzyk, présidente de l'association de sauvegarde de l'église de Béziey.

À cette occasion, étaient présents Virginie Busipelli-Beyries, conseillère municipale (commission des associations), Guy Vaysse vice-président de l'association de sauvegarde de l'église de Béziey, et Karine André secrétaire de cette association.

Anne-Claire Stryzyk a retracé brièvement l'historique de l'église de Béziey qui est à l'origine un édifice roman du XIIe siècle. Suite à la destruction d'une partie de l'édifice au XVe siècle par les anglais, durant la guerre de Cent ans, l'église a été restaurée en style gothique. L'église est également réputée pour sa source miraculeuse qui aurait le don de guérir les yeux. C'est à cette source que l'église doit son nom. En effet « Béziey » est un dérivé du terme « yeux » en patois :

« C'est le monument le plus ancien de la commune. Malheureusement, l'humidité due à l'absence d'assainissement et la présence d'eau souterraine, ainsi que la non-étanchéité de la toiture, affaiblissent l'édifice autant par le sol que par le plafond. Le projet de restauration permettra à cette église, témoin d'une longue histoire, de nous survivre et de pouvoir accueillir des projets touristiques, religieux et culturels. Évidemment, la commune de Castelnau-d'Auzan-Labarrère et l'association de sauvegarde de l'église de Béziey espèrent que les personnes et entreprises seront nombreuses à se mobiliser, et à faire un don pour aider à la restauration de cette église et ainsi faire perdurer ce précieux témoin historique. »

Le montant des travaux est 349 037, 67 euros. L'objectif de la collecte que veut atteindre l'association est de 66 259, 42 euros.

Christophe Jankowiak a rappelé que la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées..., et qu'elle est reconnue d'utilité publique.

Une souscription est donc lancée avec évidemment des avantages fiscaux accordés aux donateurs : « Pour les entreprises, le don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (HT). Pour les particuliers, leur don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. D'autres avantages fiscaux sont proposés pour l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don.

Les personnes qui souhaitent faire un don, peuvent le faire par Internet à l'adresse fondation patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/75890. Les personnes peuvent télécharger leur reçu fiscal directement sur leur compte donateur. Les donateurs peuvent aussi faire un chèque à l'ordre de la Fondation du patrimoine « l'église Saint-Jean Baptiste de Béziey », accompagné du bon de souscription. Un reçu fiscal leur sera retourné.

Le chèque avec le bon de souscription doivent être adressés à la Fondation du patrimoine, délégation Occitanie Pyrénées 11 boulevard des Recollets. 6b CS 97802 Toulouse Cedex 4.

Pour des renseignements complémentaires, les personnes peuvent s'adresser à la mairie de Castelnau-d'Auzan-Labarrère 1 place de la mairie 32 440 Castelnau d'Auzan-Labarrère ou 05 62 29 23 43 ou mairie.castelnaudauzan@wanadoo.fr.

Ou à l'association de sauvegarde de l'église de Béziey 1 place de la mairie 32 440 Castelnau-d'Auzan-Labarrère ou 06 84 20 78 58 ou anne.grandarmagnac@gmail.com